

Rencontre du 19/02/2016  
entre

Eric HOULLEY, Vice- président de la Région Bourgogne /Franche Comté - BFC

Et

Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de proximité (CN)  
Représentée par : Michel ANTONY

Comité de Vigilance 70 membre de la CN  
Représenté par : Patrick TOURNADRE

## **1/ La Région et la politique de santé**

M.Antony fait remarquer que la région devrait être plus présente sur les questions et problématiques de santé au niveau régional, bien qu'elle ne dispose pas de la compétence santé, notamment sur la problématique de l'aménagement du territoire. Il faut contrer et contrôler les ARS.

E.Houlley précise que la Santé n'est pas une compétence de la Région, même si la nouvelle présidente en fait un axe fort et qu'elle le coordonne elle-même.

M.Antony pense que la Région doit faire entendre sa voix et tenter de peser davantage sur certaines décisions, comme par exemple la mise en place des GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire) voulue par la loi Touraine. La Coordination Nationale craint que ces GHT, comme cela se passe déjà dans des secteurs qui ont anticipé la réforme, entraînent une casse des départements et régions, et que la concentration des moyens sanitaires accélère la disparition des services publics de proximité, au détriment des usagers et des territoires.

Au nom de la Coordination Nationale M.Antony propose l'organisation d'un débat au niveau régional sur toutes ces questions importantes pour le devenir de la politique de santé en Bourgogne /Franche Comté.

E.Houlley informe que la Présidente de la Région a pris en charge le dossier Santé. Elle sera assistée par une conseillère déléguée Françoise Tenenbaum.

Il rappelle que dans la compétence et le budget de l'aménagement du territoire dont il est responsable figurent les « actions santé », en particulier le soutien aux Maisons de santé pluridisciplinaires et aussi les Centres de santé en Bourgogne, mais pas encore avec cette volonté égalitaire entre les deux structures en Franche Comté. De même il y a des aides prévues pour l'installation de médecins dans les communes.

Il précise que la Région de Bourgogne finançait à hauteur de 450.000 euros 3 hélicoptères SMUR. Ce dispositif sera sans doute remis en cause, car une Région ne doit pas pallier les carences de l'État dans ce domaine. De plus la Franche Comté ne le faisait pas.

De même E.Houlley informe que le budget de l'aménagement du territoire va maintenir ses aides pour les contrats de territoire permettant de financer les bâtiments publics de santé mais va par la suite privilégier des aides à l'ingénierie, et que progressivement il n'y aura moins de portage public au privé, le souhait de la présidente étant d'aider à terme techniquement mais moins financièrement le secteur privé, avec l'objectif de plus responsabiliser les praticiens libéraux.

M.Antony rappelle

1- que même avec un soutien en Bourgogne, on constate la quasi absence des centres de santé dans la grande région, et donc qu'il faut plus qu'un soutien écrit, mais une politique régionale plus volontariste. Il offre ses services pour un éventuel débat sur le sujet à partir de la Fiche 1 de la CN comparant Centres et Maisons de Santé.

Il rappelle que le Comité de Vigilance membre de la CN est chargé de présenter la problématique aux jeunes en formation qui vont être accueillis dans notre territoire en lien avec le Pays des Vosges Saônoises (idem pour la problématique des urgences)

2- que la création de maisons de santé n'a pas inversé la courbe des départs de médecins ni leur remplacement et en conséquence il réaffirme la demande de la Coordination Nationale : la région doit manifester de façon plus nette sa volonté de soutenir la création de Centres de santé. Pour la CN la priorité doit être donnée aux Centres de santé, choix politique normal pour un quasi secteur public, d'autant plus que la région est restée à gauche.

De même, en accord avec la récente (02/2016) enquête de l'APVF (Associations des Petites Villes de France), il faut accentuer la pression sur une refonte de la répartition et l'installation des personnels de santé, et remettre en cause le numéris clausus.

E.Houlley lui répond que madame DUFAY, Présidente de la région, est aujourd'hui convaincue qu'il faut promouvoir les Centres de Santé.

M. Antony demande donc que lorsque la CN sera reçue par l'Association de Régions de France la présidente de Région BFC et son vice président Éric Houlley nous soutiennent au moins sur ce plan là.

## **2/ Financement aux Associations**

Dans le cadre de la campagne des élections régionales madame Dufay avait pris l'engagement de maintenir le soutien aux emplois associatifs.

M.Antony demande si cet engagement reste d'actualité.

E.Houlley répond que OUI, le soutien à ce type d'emplois sera certes moins haut que pour les emplois tremplins mais ce sera « un niveau d'aide important et élevé » comme l'a rappelé il y a peu de jours la présidente.

Dans une semaine il transmettra plus d'informations à M.Antony afin que la Coordination Nationale puisse faire une demande pour soutenir financièrement l'emploi de secrétaire nationale de la CN.

P.Tournadre le 20/02/2016

PS : Michel Antony transmet via Éric Houlley pour la présidente de région

- la fiche 1 validée par la CN sur Centres/Maisons de santé
- la fiche 2 non encore totalement validée sur les GHT
- le fichier CN sur Numéris Clausus et liberté d'installation
- la fiche du Comité de Vigilance sur l'organisation des urgences dans le territoire sous-vosgien.